

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint Jean-Froidmentel, et à la déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Perche & Haut Vendômois

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2023, une enquête publique unique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Le Buisson » sur le territoire de la commune de Saint Jean-Froidmentel, ainsi qu'à la déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Perche & Haut Vendomois (CCPHV) sera ouverte en mairie de Saint Jean-Froidmentel et au siège de la CCPHV, du mardi 12 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 13 octobre 2023 à 12h00.

Demande de permis de construire n°041 216 22 D0003, déposée par la SAS Engie PV le Buisson dont le siège social est situé 215 rue Samuel Morse, Le Triade II, parc d'activité Millénaire, 34000 Montpellier.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, et un résumé non technique. Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Le projet nécessite une déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal afin d'autoriser la construction du parc photovoltaïque.

Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLUi : le dossier d'enquête comprend notamment, une notice explicative, le règlement écrit et graphique, les avis des personnes publiques associées, de la CDPENAF et de l'autorité environnementale.

Commissaires-enquêteurs : Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Bernard MENUJER, secrétaire général de mairie en retraite, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Saint Jean-Froidmentel et au siège de la CCPHV ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public. Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Saint Jean-Froidmentel :

Le lundi de 14h00 à 17h00 ; le mardi de 09h00 à 12h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00.

Horaires d'ouverture de la communauté de communes Perche & Haut Vendômois : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Saint Jean-Froidmentel et au siège de la CCPHV afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Saint Jean-Froidmentel, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public,

- à la mairie de Saint Jean-Froidmentel :

- le mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 03 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 13 octobre 2023 de 09h00 à 12h00.

- au siège de la CCPHV :

- le vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 18h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Saint Jean-Froidmentel et à la CCHV où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>